

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Franckie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlène BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_11

Désaffectation et déclassement d'un délaissé communal – Rue des Petits Crevois – Boufféré

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que Monsieur et Madame Patrick RATIER souhaitent acquérir une partie de la voirie dépendant du domaine public d'une surface totale d'environ 70 m² située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Boufféré, Rue des Petits Crevois. Ce délaissé communal est situé à l'avant de leur propriété et ne dessert que leur propriété.

Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière, la désaffectation et le déclassement de cette emprise foncière ne portent pas atteinte pas aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DÉSAFFECTE** la partie du délaissé communal dépendant du domaine public situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Boufféré, Rue des Petits Crevois pour une surface totale d'environ 70 m² située à l'entrée de la parcelle cadastrée 027 section E numéro 719,
- **DECLASSE ET INTÈGRE** le délaissé communal au domaine privé communal.

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montaignu-Vendée

Florent Limouzin
Maire de Montaignu-Vendée
10 juil. 2026



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_12

Cession foncière – Rue des Petits Crevois, Boufféré

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée. Cette dernière informe l'assemblée que Monsieur et Madame Patrick RATIER se proposent d'acquérir un délaissé communal situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Boufféré – Rue des Petits Crevois d'une surface totale d'environ 70 m². Ce délaissé n'a à ce jour aucune utilité pour la collectivité et permettrait ainsi à Monsieur et Madame RATIER de clôturer leur propriété.

L'assemblée est invitée à décider de la cession au profit de Monsieur et Madame Patrick RATIER, ou tout autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, d'un délaissé communal situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Boufféré – Rue des Petits Crevois d'une surface totale d'environ 70 m² moyennant le prix principal de 40,00 € le m².

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL20260630_11 en date du 30 juin 2026 prononçant la désaffectation et le déclassement de la partie du bien dépendant du domaine public et objet de la cession,
Considérant l'avis des domaines n°2026-85146-19752 en date du 30 mars 2026,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CÈDE à Monsieur et Madame Patrick RATIER, ou tout autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, un délaissé communal situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Boufféré – Rue des Petits Crevois d'une surface totale d'environ 70 m² moyennant le prix principal de 40,00 € le m²,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

15 JUIL. 2026

S LQ

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_12-DE

- DIT que les frais d'acte, de bornage et tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charliène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charliène BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIOT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_13

Désaffectation et déclassement d'un délaissé communal – La Fradinière – La Guyonnière

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée. Cette dernière informe l'assemblée qu'un chemin dépendant actuellement du domaine public d'une surface de 1382m² traverse les propriétés appartenant aux Consorts CHEVALIER, Consorts BOUDAUD ainsi qu'au GFA du Boischaalon. Ce délaissé communal est située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée La Guyonnière, La Fradinière.

Afin de permettre aux propriétaires respectifs de constituer une unité foncière dans leurs propriétés et compte tenu de la configuration actuelle, il est envisagé de procéder à la cession de ce chemin. A cet effet, il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière, la désaffectation et le déclassement de cette emprise foncière ne portent pas atteinte pas aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DÉSAFFECTE** la partie du délaissé communal dépendant du domaine public situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée La Guyonnière pour une surface totale d'environ 1 382 m²,
- **DÉCLASSE** et **INTÈGRE** le délaissé communal au domaine privé communal.

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montaignu-Vendée

Florent Limouzin
Maire de Montaignu-Vendée
10 juil. 2026



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlène BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_14

Cession foncière au profit de GFA Boischalon et Mme Eugénie CHEVALIER – La Fradinière – La Guyonnière

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que le GFA Boischalon et Madame Eugénie CHEVALIER souhaitent acquérir une partie du chemin communal traversant leurs propriétés respectives, situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée La Guyonnière. Ce délaissé n'a à ce jour aucune utilité pour la collectivité et permettrait ainsi aux acquéreurs de constituer une unité foncière dans leurs propriétés.

L'assemblée est invitée à décider de la cession au profit du GFA Boischalon et Madame Eugénie CHEVALIER, d'un délaissé communal situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée La Guyonnière d'une surface d'environ 623 m². Cette cession est proposée moyennant le prix principal de 0,15 € le m².

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL20260630_12 en date du 30 juin 2026 prononçant la désaffectation et le déclassement de la partie du bien dépendant du domaine public et objet de la cession,
Considérant l'avis des domaines 2026-85146-31581 en date du 18 mai 2026

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CÈDE au GFA Boischalon et à Madame Eugénie CHEVALIER le délaissé communal situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée La Guyonnière, La Fradinière d'une surface d'environ 623 m², moyennant le prix principal de 0,15 € le m²,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le **15 JUIL. 2026**

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_14-DE

SLOW

- DIT que les frais d'acte, de bornage et tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Franckie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlène BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_15

Cession foncière au profit des Consorts CHEVALIER et Consorts BOUDAUD – La Fradinière – La Guyonnière

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que les Consorts CHEVALIER et les Consorts BOUDAUD souhaitent acquérir une partie du chemin communal traversant leurs propriétés respectives, situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée La Guyonnière. Ce délaissé n'a à ce jour aucune utilité pour la collectivité et permettrait ainsi aux acquéreurs de constituer une unité foncière dans leurs propriétés.

L'assemblée est invitée à décider de la cession au profit des Consorts CHEVALIER et des Consorts BOUDAUD, d'un délaissé communal situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée La Guyonnière d'une surface d'environ 759 m². Cette cession est proposée moyennant le prix principal de 0,15 € le m².

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL20260630_13 en date du 30 juin 2026 prononçant la désaffectation et le déclassement de la partie du bien dépendant du domaine public et objet de la cession,
Considérant l'avis des domaines 2026-85146-31581 en date du 18 mai 2026

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CÈDE aux Consorts CHEVALIER et AUX Consorts BOUDAUD le délaissé communal situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée La Guyonnière d'une surface d'environ 759 m²; moyennant le prix principal de 0,15 € le m²,
- DIT que les frais d'acte, de bornage et tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (5, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_16

Désaffectation et déclassement d'un délaissé communal – Rue d'Elbée – La Guyonnière

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée. Cette dernière informe l'assemblée que Mesdames PELLO et BEAUGRAND souhaitent acquérir une partie de l'espace vert situé à l'arrière de leur propriété à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de La Guyonnière et cadastrée 107 section AE numéro 208p. Cette emprise foncière n'a aucune utilité pour la collectivité.

Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière, la désaffectation et le déclassement de cette emprise foncière ne portent pas atteinte pas aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DÉSAFFECTE** la partie de l'espace vert dépendant du domaine public situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée La Guyonnière, cadastré 107 section AE numéro 208p pour une surface totale d'environ 220 m²,
- **DÉCLASSE** et **INTÈGRE** le délaissé communal au domaine privé communal.

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



Fait à Montaignu-Vendée

Florent Limouzin
Maire de Montaignu-Vendée
10 juil. 2026

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlène BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_17

Cession foncière à Mesdames PELLO et BEAUGRAND – Rue d'Elbée – La Guyonnière

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que Mesdames PELLO et BEAUGRAND souhaitent acquérir une partie de l'espace vert situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée La Guyonnière et cadastré 107 section AE numéro 208p d'une surface d'environ 220m². Cette emprise foncière est située à l'arrière de leur propriété et leur permettre ainsi d'agrandir leur propriété.

L'assemblée est invitée à décider de la cession au profit de Mesdames PELLO et BEAUGRAND, d'une partie de l'espace vert situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée La Guyonnière, cadastrée 107 section AE numéro 208p d'une surface d'environ 220 m². Cette cession est proposée moyennant le prix principal de 28,00 € le m².

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL20260630_16 en date du 30 juin 2026 prononçant la désaffectation et le déclassement de la partie du bien dépendant du domaine public et objet de la cession,
Considérant l'avis des domaines 2026-85146-36611 en date du 4 juin 2026

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CÈDE à Mesdames PELLO et BEAUGRAND une partie de l'espace vert situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée La Guyonnière, Rue d'Elbée, cadastré 107 section AE numéro 208p d'une surface d'environ 220m² moyennant le prix principal de 28,00 € le m²,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le **15 JUL. 2026**

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_17-DE

S LQ

- DIT que les frais d'acte, de bornage et tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (40) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Franckie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Absent excusé (1) : Rémi NEVEU

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_18

Désaffectation et déclassement d'une portion de chemin communal – Saint-Georges-de-Montaigu

Monsieur Rémi NEVEU quitte la salle ne prenant pas part au débat et au vote pour risque de conflit d'intérêt.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaigu-Vendée. Cette dernière informe l'assemblée que la société dénommée EDYCEM PPL souhaite acquérir une portion du chemin rural dépendant du domaine public d'une surface totale d'environ 191 m² située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu, Le Bois Sénary et cadastré 217 section ZA numéro 467 pour une surface totale de 191 m².

Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière, la désaffectation et le déclassement de cette emprise foncière ne portent pas atteinte pas aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DÉSAFFECTE** la partie du chemin rural dépendant du domaine public situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu, Le Bois Sénary, cadastré 217 section ZA numéro 467 pour une surface totale de 191 m²,
- **DÉCLASSE ET INTÈGRE** le délaissé communal au domaine privé communal.

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

Fait à Montaigu-Vendée

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Glonette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (40) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Absent excusé (1) : Rémi NEVEU

Secrétaire de séance : Charlène BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_19

Cession foncière à la Société EDYCEM PPL – Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur Rémi NEVEU quitte la salle ne prenant pas part au débat et au vote pour risque de conflit d'intérêt.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que la société dénommée EDYCEM PPL dont le siège social est situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu – ZI des Grands Moulins, représentée par Monsieur Olivier COLLIN, se propose d'acquérir une portion du chemin communal situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu – Le Bois Sénary, cadastré 217 section ZA numéro 467 d'une surface totale de 191 m².

L'assemblée est invitée à décider de la cession au profit de la société dénommée EDYCEM PPL ci-dessus nommée, ou tout autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, de la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu – ZI des Grands Moulins, cadastré 217 section ZA numéro 467 d'une surface totale de 191m², moyennant le prix principal de 20,00 € le m².

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL20260630_18 en date du 30 juin 2026 prononçant la désaffectation et le déclassement de la partie du bien dépendant du domaine public et objet de la cession,
Considérant l'avis des domaines n°2025-85146-77413 en date du 22 octobre 2025

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CÈDE à la société dénommée EDYCEM PPL dont le siège social est situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu – ZI des Grands Moulins, représentée par Monsieur Olivier COLLIN, la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu – ZI des Grands Moulins, cadastrée 217 section ZA numéro 467 d'une surface totale de 191 m², moyennant le prix principal de 20,00 € le m².
- DIT que les frais d'acte, de bornage et tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Franckie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_20

Désaffectation et déclassement de deux délaissés communaux – Place du Lavoir – Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée. Cette dernière informe l'assemblée que les Consorts SAUVAGET représentés par Monsieur Didier SAUVAGET se proposent d'acquérir deux délaissés communaux situés à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu – Rue du Lavoir, le tout pour une surface d'environ 18 m².

Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière, la désaffectation et le déclassement de cette emprise foncière ne portent pas atteinte pas aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CONSTATE la désaffectation de deux délaissés communaux d'une contenance totale d'environ 18 m² et situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu – Place du Lavoir,
- PRONONCE le déclassement et l'intégration au domaine privé communal.

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



Fait à Montaignu-Vendée

Florent Limouzin
Maire de Montaignu-Vendée
10 juil. 2026

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Franckie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_21

Cession foncière aux Consorts SAUVAGET – Place du Lavoir, Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que les Consorts SAUVAGET sont propriétaires de la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu – Place du Lavoir et cadastrée 217 section AI numéro 539.

Dans le cadre de leur projet de construction sur cette propriété, les Consorts SAUVAGET ont sollicité la commune en vue de l'acquisition, à titre gratuit, de deux délaissés communaux situés à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu – Rue du Lavoir, le tout pour une surface d'environ 18m².

Il est ici précisé que cette cession à titre gratuit est consentie sous condition essentielle et déterminante de la préservation, par les acquéreurs, des murs existants. À ce titre, lesdits murs en pierre, présentant un intérêt patrimonial, devront être maintenus en place, conservés dans leurs limites actuelles ainsi que dans la nature de leurs matériaux et affectés exclusivement à usage de clôture.

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL20260630_20 en date du 30 juin 2026 prononçant la désaffectation et le déclassement de la partie du bien dépendant du domaine public et objet de la cession,
Considérant l'avis des domaines n°2025-85146-94449 en date du 31 décembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_21-DE

SLOW

- CÈDE à titre gratuit aux Consorts SAUVAGET les deux délaissés communaux situés à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu – Place du Lavoir, le tout pour une surface d'environ 18 m²
- DIT que les frais d'acte, de bornage et tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Franckie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlène BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_22

**Désaffectation et déclassement d'un délaissé communal – La Bernardière
– Saint-Georges-de-Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que Monsieur et Madame PATOUR Patrice souhaitent acquérir une partie de la cour située à l'avant de leur propriété et dépendant du domaine public d'une surface totale d'environ 24 m² située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu, La Bernardière.

Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière, la désaffectation et le déclassement de cette emprise foncière ne portent pas atteinte pas aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉSAFFECTE la partie du chemin rural dépendant du domaine public situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu, La Bernardière d'une surface totale d'environ 24m² ;
- DÉCLASSE ET INTÈGRE le délaissé communal au domaine privé communal.

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montaignu-Vendée

Florent Limouzin
Maire de Montaignu-Vendée
10 juil. 2026



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_23

Cession foncière d'un délaissé communal – La Bernadière – Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que Monsieur et Madame PATOUR Patrice se proposent d'acquérir une partie du délaissé communal situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu – La Bernadière, d'une surface totale d'environ 24 m². Ce délaissé communal se situe à l'avant de leur propriété cadastrée 217 section AT numéro 240.

L'assemblée est invitée à décider de la cession au profit de Monsieur et Madame Patrice PATOUR se proposent d'acquérir une partie du délaissé communal situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu – La Bernadière, d'une surface totale d'environ 24 m², moyennant le prix principal de 35,00€ le m².

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL20260630_22 en date du 30 juin 2026 prononçant la désaffectation et le déclassement de la partie du bien dépendant du domaine public et objet de la cession,
Considérant l'avis des domaines n°2026-85146-37256 en date du 8 juin 2026

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CÈDE au profit de Monsieur et Madame Patrice PATOUR une partie du délaissé communal situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu – La Bernadière, d'une surface totale d'environ 24m², moyennant le prix principal de 35,00 € le m²,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le **15 JUIL. 2026**

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_23-DE

- DIT que les frais d'acte, de bornage et tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_24

Désaffectation et déclassement d'un délaissé communal – La Daunière – Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée. Cette dernière informe l'assemblée que Monsieur et Madame GUERINEAU souhaitent acquérir une partie du chemin situé dans le prolongement de leur garage et dépendant du domaine public d'une surface totale d'environ 25 m² située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu, La Daunière.

Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière, la désaffectation et le déclassement de cette emprise foncière ne portent pas atteinte pas aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DÉSAFFECTE** la partie du chemin dépendant du domaine public situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu, La Daunière d'une surface totale d'environ 25 m² ;
- **DÉCLASSE** et **INTÈGRE** le délaissé communal au domaine privé communal.

Fait à Montaignu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gioriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



Florent Limouzin
Maire de Montaignu-Vendée
10 juil. 2026

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cynille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_25

Cession foncière d'un délaissé communal – La Daunière – Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que Monsieur et Madame Stéphane GUERINEAU se proposent d'acquérir une partie du délaissé communal situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu – La Daunière, d'une surface totale d'environ 25 m². Ce délaissé communal se situe à l'avant de leur propriété cadastrée 217 section AL numéro 230.

L'assemblée est invitée à décider de la cession au profit de Monsieur et Madame Stéphane GUERINEAU se proposent d'acquérir une partie du délaissé communal situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu – La Daunière, d'une surface totale d'environ 25m², moyennant le prix principal de 35,00€ le m².

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL20260630_24 en date du 30 juin 2026 prononçant la désaffectation et le déclassement de la partie du bien dépendant du domaine public et objet de la cession,

Vu l'avis des domaines n°2026-85146-43004 en date du 25 juin 2026,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CÈDE au profit de Monsieur et Madame Stéphane GUERINEAU une partie du délaissé communal situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu – La Daunière, d'une surface totale d'environ 25m², moyennant le prix principal de 35,00 € le m²,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le **15 JUIL. 2026**

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_25-DE

- DIT que les frais d'acte, de bornage et tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cynille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Franckie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlène BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_26

Désaffectation et déclassement d'un délaissé communal – La Petite Morinière – Saint-Hilaire-de-Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée. Cette dernière informe l'assemblée qu'un chemin dépendant actuellement du domaine public d'une surface d'environ 2 130m² traverse les parcelles appartenant à Monsieur Pierrick ALBERT. Il a fait part à la collectivité de son intention d'acquiescer ce chemin pour sécuriser son activité professionnelle. Ce chemin se situe à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – La Petite Morinière.

Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière, la désaffectation et le déclassement de cette emprise foncière ne portent pas atteinte pas aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉSAFFECTE le chemin communal dépendant du domaine public situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – La Petite Morinière d'une surface totale d'environ 2 130 m²,
- DÉCLASSE et INTÈGRE le délaissé communal au domaine privé communal.

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montaignu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaignu-Vendée
10 juil. 2026

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_27

Cession foncière d'un délaissé communal – La Petite Morinière – Saint-Hilaire-de-Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et Urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que Monsieur Pierrick ALBERT souhaite acquérir le chemin communal d'une surface d'environ 2 130 m² et traversant les parcelles de terre lui appartenant, situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – La Petite Morinière. Ce chemin n'a plus d'utilité pour la collectivité.

L'assemblée est invitée à décider de la cession de cette emprise foncière au profit de Monsieur Pierrick ALBERT, ou tout autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, d'un chemin communal situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay d'une surface totale d'environ 2130m². Cette cession est proposée moyennant le prix principal de 0,20 € le m².

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL20260630_24 en date du 30 juin 2026 prononçant la désaffectation et le déclassement de la partie du bien dépendant du domaine public et objet de la cession,

Considérant l'avis des domaines n°2026-85146-43001 en date du 25 juin 2026,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CÈDE à Monsieur Pierrick ALBERT ou tout autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, le chemin communal situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, d'une surface totale d'environ 2130m² ; moyennant le prix principal de 0,20 € le m²,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_27-DE

SLOW

- DIT que les frais d'acte, de bornage et tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_28

Désaffectation et déclassement d'un délaissé communal – Maigre-Souris – Saint-Hilaire-de-Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée. Cette dernière informe l'assemblée que les Consorts BOUDAUD souhaitent acquérir un délaissé communal dépendant du domaine public d'une surface totale d'environ 40m² située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay. Ce délaissé communal est situé à côté de leur bien.

Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière, la désaffectation et le déclassement de cette emprise foncière ne portent pas atteinte pas aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉSAFFECTE la partie du délaissé communal dépendant du domaine public situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay pour une surface totale d'environ 40 m² située à côté de leur bien cadastré 224 section H numéros 494 et 495,
- DÉCLASSE et INTÈGRE le délaissé communal au domaine privé communal.

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montaignu-Vendée

Florent Limouzín
Maire de Montaignu-Vendée
10 juil. 2026



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_29

Cession foncière d'un délaissé communal – Maigre Souris – Saint-Hilaire-de-Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que les Consorts BOUDAUD souhaitent acquérir un délaissé communal dépendant du domaine public d'une surface totale d'environ 40m² située à MONTAIGU-VEENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay. Ce délaissé n'a à ce jour aucune utilité pour la collectivité.

L'assemblée est invitée à décider de la cession au profit des Consorts BOUDAUD, ou tout autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, d'un délaissé communal situé à MONTAIGU-VEENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – Maigre Souris d'une surface totale d'environ 40m². Cette cession est proposée moyennant le prix principal de 40,00 € le m².

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL20260630_28 en date du 30 juin 2026 prononçant la désaffectation et le déclassement de la partie du bien dépendant du domaine public et objet de la cession,
Considérant l'avis des domaines 2026-85146-28743 en date du 5 mai 2026

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CÈDE aux Consorts BOUDAUD, ou tout autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, un délaissé communal situé à MONTAIGU-VEENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – Maigre Souris d'une surface totale d'environ 40m² moyennant le prix principal de 40,00 € le m²,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le **15 JUIL. 2026**

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_29-DE

- DIT que les frais d'acte, de bornage et tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_30

Cession foncière Rue Claude Monet – Boufféré

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée. Cette dernière rappelle à l'assemblée que la commune de Montaignu-Vendée est propriétaire des parcelles cadastrées 027 section ZM numéros 442, 443, 464 et 465, situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), commune déléguée Boufféré – Rue Claude Monet. Ces parcelles sont actuellement affectées à un usage d'espaces verts et de cheminement piétons, à l'arrière du lotissement Le Clos de la Perrochère.

Une délibération du Conseil municipal, en date du 29 septembre 2020, a déjà approuvé les conditions financières de cession de ces parcelles. Toutefois, depuis cette décision, M Monsieur JOLY et Madame MOURAUD ont cédé leur propriété à Monsieur et Madame Larbi LATRACH. Il convient, par conséquent, de procéder à une nouvelle délibération afin de tenir compte du changement de propriétaires.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée d'approuver la cession au profit de Monsieur et Madame Larbi LATRACH des parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Boufféré – Rue Claude Monet, cadastrées 027 section ZM numéros 526 et 531, d'une contenance totale de 109 m², au prix de 17,00 € le m².

Vu la délibération n°2019.01.31-57 du Conseil municipal de Montaignu-Vendée constatant la désaffectation et le déclassement en date du 31 janvier 2019, Considérant l'avis des domaines n°2026-85146-27289 en date du 28 avril 2026

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CÈDE à Monsieur et Madame Larbi LATRACH portant sur les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Boufféré – Rue Claude

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le **15 JUL. 2026**

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_30-DE

SLO

Monet, cadastrées 027 section ZM numéros 526 et 531 pour une contenance totale de 109 m² moyennant le prix principal de 17,00 € le m²,

- DIT que les frais d'acte liés à cette cession seront supportés intégralement par l'acquéreur,
- AUTORISE à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Glonette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (40) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Absent excusé (1) : Eric HERVOUET

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_31

Cession foncière à la société HP ENVIRONNEMENT – Le Bourg – Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur Eric HERVOUET quitte la salle ne prenant pas part au débat et au vote pour risque de conflit d'intérêt.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée. Cette dernière informe l'assemblée que la société dénommée HP ENVIRONNEMENT dont le siège social est situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu, Rue de la Signeauderie, représentée par Monsieur Fabrice HERVOUET s'est proposée d'acquérir une partie de la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu, cadastrée 217 section AH numéro 1319 d'une contenance de 18 m². Cette cession est proposée moyennant le prix principal de 40,00 € le m².

Considérant l'avis des domaines 2026-85146-29267 en date du 5 mai 2026,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CÈDE à la société dénommée HP ENVIRONNEMENT ci-dessus désignée, ou tout autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu et cadastrée 217 section AH numéro 1319 d'une contenance de 18 m² ; moyennant le prix principal de 40,00 € le m²,
- DIT que les frais d'acte, de bornage et tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_32

Cession foncière à M. et Mme Vincent CLENET – Le Bourg – Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que Monsieur et Madame Vincent CLENET se sont proposés d'acquérir une partie de la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu et cadastrée 217 section AH numéro 1318 d'une contenance de 4 m². Cette partie de parcelle leur permettrait de créer une limite de propriété rectiligne entre le projet de construction porté par la société dénommée HP ENVIRONNEMENT et leur propriété.

Cette cession est proposée moyennant le prix principal de 40,00 € le m².

Considérant l'avis des domaines 2026-85146-29271 en date du 5 mai 2026,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CÈDE à Monsieur et Madame Vincent CLENET, ou tout autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu et cadastrée 217 section AH numéro 1318 d'une contenance de 4 m² ; moyennant le prix principal de 40,00 € le m²,
- DIT que les frais d'acte, de bornage et tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le **15 JUL. 2026**

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_32-DE

SLOW

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_33

Acquisition foncière – Lotissement Les Vignes – La Guyonnière

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe à l'assemblée que dans le cadre de la réalisation du futur lotissement Les Vignes, la commune doit procéder à l'acquisition des parcelles constituant l'emprise foncière de ce projet.

Il est également rappelé que, lors de la séance du Conseil municipal de La Guyonnière en date du 18 janvier 2018, une délibération a été prise afin de valider l'acquisition de plusieurs parcelles au prix de 9,15 € le m². Parmi celles-ci figurait la parcelle cadastrée 107 section AD numéro 53p d'une surface de 826m², appartenant à Madame Marie-Josèphe PAPIN, décédée le 28 janvier 2002.

Suite à une recherche des ayants droit confiée au cabinet généalogique ANDRIVEAU, il est désormais possible d'identifier les héritiers.

Il est en conséquence proposé à l'assemblée d'acquiescer auprès des Consorts BONNIN la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée La Guyonnière, cadastrée 107 section AD numéro 53 d'une surface totale de 826 m² moyennant le prix principal de 9,15 € le m².

Il est précisé que préalablement à la régularisation de cette acquisition, il conviendra d'établir les attestations de propriété consécutives au décès de Madame PAPIN, les frais correspondants étant intégralement pris en charge par la commune.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE D'ACQUÉRIR la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée La Guyonnière, cadastrée 107 section AD numéro 53, d'une surface de 826 m², au prix de 9,15 € le m², auprès des Consorts BONNIN,
- ACCEPTE la prise en charge par la commune des frais liés à l'établissement des attestations de propriété consécutives au décès de Madame Marie-Josèphe PAPIN,
- DIT que les frais d'acte et tous autres frais liés à cette acquisition seront supportés par la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glonette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cynille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_34

Echange foncier avec les Consorts GABORIAU – Secteur L'Homelet – Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet de réaménagement urbain du secteur de L'Homelet sur la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu, la collectivité poursuit les négociations avec les propriétaires des parcelles identifiées dans ce programme urbain afin de permettre à la commune de Montaignu-Vendée de maîtriser le foncier pour l'aménager à terme.

C'est pourquoi, il est proposé à l'assemblée de procéder à un échange de parcelles entre la commune de Montaignu-Vendée et les Consorts GABORIAU. La commune de Montaignu-Vendée se propose de céder aux Consorts GABORIAU la parcelle lui appartenant, située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu cadastrée 217 section AI numéro 55 d'une contenance totale de 00ha 02a 00ca, permettant ainsi aux Consorts GABORIAU de disposer d'une emprise foncière plus importante en continuité de leur propriété.

En contrepartie, les Consorts GABORIAU se proposent de céder à la commune de Montaignu-Vendée la parcelle leur appartenant, située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu cadastrée 217 section AI numéro 322 d'une contenance totale de 00ha 01a 12ca.

Cet échange est proposé moyennant une soulte à la charge des Consorts GABORIAU d'un montant de 5.280,00 €.

Considérant l'avis des domaines n°2025-85146-94432 en date du 31 décembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CÈDE aux Consorts GABORIAU la parcelle appartenant à la commune de Montaigu-Vendée, située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu cadastrée 217 section AI numéro 55 d'une contenance totale de 00ha 02a 00ca. En contrepartie, les Consorts GABORIAU cèdent à la commune de Montaigu-Vendée la parcelle leur appartenant, située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu cadastrée 217 section AI numéro 322 d'une contenance totale de 00ha 01a 12ca. Cet échange a lieu moyennant une soulte de 5.280,00 € à la charge des Consorts GABORIAU.
- DIT que les frais d'acte et tous autres liés à cet échange seront supportés à concurrence de moitié entre la commune de Montaigu-Vendée et les Consorts GABORIAU,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération y compris le contrat de réservation.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Franckie DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlène BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRI, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_35

Désaffectation et déclassement d'un délaissé communal – Chemin de la Marionnière – Saint-Hilaire-de-Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée. Cette dernière informe l'assemblée que les Consorts BOLTEAU souhaitent répondre à une demande des riverains en vue de céder une partie de leur terrain situé à MONTAIGU-VEENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay et cadastré 224 section J numéro 142. Pour que ces opérations puissent se réaliser, il convient de procéder à un échange de foncier entre la commune de Montaignu-Vendée et les Consorts BOLTEAU. Cet échange porterait sur une portion de chemin aujourd'hui non emprunté compte tenu de la végétalisation présente par endroit d'une surface d'environ 309m².

Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière, la désaffectation et le déclassement de cette emprise foncière ne portent pas atteinte pas aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉSAFFECTE la partie du chemin dépendant du domaine public situé à MONTAIGU-VEENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay pour une surface totale d'environ 309m² et située entre les parcelles cadastrées 224 section J numéros 816-817-818-821 et 142,
- DÉCLASSE et INTÈGRE le délaissé communal au domaine privé communal.

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



Fait à Montaignu-Vendée

Florent Limouzin
Maire de Montaignu-Vendée
10 juil. 2026

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_36

**Echange foncier avec les Consorts BOLTEAU – Chemin de la Marionnière
– Saint-Hilaire-de-Loulay**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que les Consorts BOLTEAU envisagent de vendre une partie de la parcelle leur appartenant située à MONTAIGU-VENDEE (85600), commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – Chemin de la Marionnière, au profit des trois propriétaires domiciliés Impasse de la Sapinière.

Toutefois, afin de permettre la réalisation de cette cession et de garantir la desserte, il est nécessaire de procéder préalablement à une modification du tracé du chemin communal existant.

Dans ce cadre, il est proposé de procéder à un échange foncier entre la commune de Montaignu-Vendée et les Consorts BOLTEAU.

Dans ce contexte, il est proposé à l'assemblée d'approuver un échange foncier entre la commune de Montaignu-Vendée et les Consorts BOLTEAU. A ce titre, la commune de Montaignu-Vendée se propose de céder aux Consorts BOLTEAU le chemin communal d'une surface d'environ 309 m².

En contrepartie, les Consorts BOLTEAU se proposerait de céder à la commune de Montaignu-Vendée une partie de la parcelle leur appartenant, située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, cadastrée 224 section J numéro 142p d'une surface d'environ 463m², afin de permettre le déplacement et la reconstitution du chemin communal. Il est ici précisé que ce nouveau chemin sera à la charge exclusive des Consorts BOLTEAU et/ou de ses propriétaires successifs.

Cet échange foncier est proposé sans soulte.

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL20260630_35 en date du 30 juin 2026 prononçant la désaffectation et le déclassement de la partie du bien dépendant du domaine public et objet de la cession,
Considérant l'avis des domaines n°2026-85146-29275 en date du 6 mai 2026,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CÈDE aux Consorts BOLTEAU une partie du chemin communal situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay d'une contenance totale d'environ 309 m². En contrepartie, les Consorts BOLTEAU cèdent à la commune de Montaigu-Vendée la parcelle leur appartenant et située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, cadastrée 224 section J numéro 142p d'une contenance totale d'environ 463m². Il est précisé que cet échange est réalisé sans soulte.
- DIT que les frais d'acte et tous autres liés à cet échange seront supportés par les Consorts BOLTEAU,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (5, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (40) : Isabelle BLAINEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Absent excusé (1) : Mickaël BONNEAU

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_37

Acquisition foncière – Les Hauts de Montaignu

Monsieur Mickaël BONNEAU quitte la salle ne prenant pas part au débat et au vote pour risque de conflit d'intérêt.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe rappelle à l'assemblée que conformément à l'avenant n°2 de la convention portant engagement entre la ville de Montaignu-Vendée et Vendée Habitat régularisée en date du 18 septembre 2024, la commune de Montaignu-Vendée s'est engagée à acquérir de Vendée Habitat les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Montaignu – 11 Rue de l'Aurore, cadastrée section AI numéros 757 et 61 d'une contenance totale de 00ha 81a 83ca. Cette emprise foncière correspondait à l'emprise des bâtiments A et B de la Résidence de l'Aurore qui sont aujourd'hui déconstruits. La cession du foncier a été fixée moyennant le prix principal de 35,00 € hors taxes le m².

L'assemblée est invitée à décider de l'acquisition des parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Montaignu – 11 Rue de l'Aurore, cadastrées section AI numéros 757 et 61 d'une contenance totale de 8183m² appartenant à Vendée Habitat moyennant le prix de 35,00 € le m².

Considérant la convention portant engagement des parties entre la ville de Montaignu-Vendée et l'Office Public de l'Habitat de Vendée, Vendée Habitat en date du 10 mars 2018 suivi d'un avenant n°2 en date du 30 décembre 2025,
Considérant l'avis des domaines 2026-85146-31590 en date du 18 mai 2026,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le **15 JUIL. 2026**

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_37-DE

SLO

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE D'ACQUÉRIR de VENDEE HABITAT les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Montaigu – 11 Rue de l'Aurore, cadastrée section AI numéros 757 et 61 d'une contenance totale de 00ha 81a 83ca moyennant le prix principal de 35,00 € le m² HT,
- DIT que les frais d'acte et tous les éventuels autres frais seront supportés par la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_38

Acquisition foncière Société IMEXCO – Projet déviation – Boufféré

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée. Cette dernière informe l'assemblée que dans le cadre du projet de déviation envisagé au niveau de la Porte de Rocheservière par le Département de la Vendée et la commune de Montaignu-Vendée pour relier la RD 753 et RD 202 sans emprunter le giratoire existant, il convient d'acquérir du foncier pour réaliser cet ouvrage.

C'est pourquoi, la commune de Montaignu-Vendée s'est rapprochée de la société dénommée IMEXCO dont le siège social est situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), 1 Place des Jardins et représentée par Monsieur Jean Marc BROSSET. Ladite société est propriétaire des parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Boufféré et cadastrées 027 section ZC numéros 183p, 22p et 454p, le tout pour une surface totale d'environ 1 360 m². Cette cession est proposée moyennant le prix principal de 2,70€ le m².

L'assemblée est invitée à décider de l'acquisition des parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Boufféré et cadastrées 027 section ZC numéros 183p, 22p et 454p, le tout pour une surface totale d'environ 1 360 m², appartenant la société dénommée IMEXCO représentée par Monsieur Jean Marc BROSSET, le tout moyennant le prix principal de 2,70€ le m².

Il est précisé à l'assemblée que la parcelle est libre de toute location et occupation.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE D'ACQUÉRIR les parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Boufféré et cadastrées 027 section ZC numéros 183p, 22p et 454p, le tout pour une surface totale d'environ 1 360 m² appartenant à la société ci-dessus dénommée IMEXCO moyennant le prix principal de 2,70€ le m²,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le **15 JUL. 2026**

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_38-DE

SLOW

- DIT que les frais de bornage, les frais d'acte et tous autres frais liés à cette acquisition seront supportés par la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gionette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cynille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER.

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_39

Acquisition foncière Consorts HERBRETEAU – Projet déviation – Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que, dans le cadre du projet de déviation porté par le Département de la Vendée et la commune de Montaignu-Vendée visant à relier la RD 86 à la RD 1137, la commune de Montaignu-Vendée s'est rapprochée des Consorts HERBRETEAU, propriétaires de la parcelle à MONTAIGU-VENDEE (85600), commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu, cadastrée 217 section YH numéro 42p, en vue de permettre la réalisation de cet aménagement.

Elle précise également à l'assemblée que la parcelle susvisée est donnée à bail à la S.C.E.A. Les Grives aux Loups, représentée par Messieurs Julien GUILLOTON et Ludovic CHAILLOU, suivant bail en date du 23 avril 2016 et renouvelé tacitement depuis le 23 avril 2025. Des négociations ont été engagées avec l'exploitant et ont abouti à la fixation d'une indemnité d'éviction qui sera prise en charge par la commune de Montaignu-Vendée. Le montant de cette indemnité est fixé à 33.000,00 € l'hectare et sera déterminée en fonction de la surface effectivement acquise.

L'assemblée est invitée à décider de l'acquisition d'une parcelle de terre située à MONTAIGU-VENDEE (85600), commune déléguée Saint-Georges-de-Montaignu, cadastrée 217 section YH numéro 42p d'une surface d'environ 10 000m² appartenant aux Consorts HERBRETEAU moyennant le prix principal de 2,70€ le m². Il est également proposé à l'assemblée de prendre en charge le montant des indemnités d'évictions dues à la S.C.E.A. Les Grives aux Loups, représentée par Messieurs Julien GUILLOTON et Ludovic CHAILLOU, preneur en place, fixé à 33.000,00 € l'hectare.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE D'ACQUÉRIR la parcelle située à MONTAIGU-VENDEE (85600), commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu et cadastrée 217 section YH numéro 42p, le tout pour une surface totale d'environ 10 000m², appartenant aux Consorts Herbreteau, le tout moyennant le prix principal de 2,70€ le m²,
- PREND en charge le montant des indemnités d'éviction à verser à la S.C.E.A. Les Grives aux Loups, représentée par Messieurs Julien GUILLON et Ludovic CHAILLOU, preneur en place, fixé à 33.000,00 € l'hectare,
- DIT que les frais de bornage, les frais d'acte et tous autres frais liés à cette acquisition seront supportés par la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cynille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_40

**Elargissement du périmètre du secteur de taxe d'aménagement majorée –
Secteur La Bonninière – Saint-Hilaire-de-Loulay**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière rappelle à l'assemblée qu'avant le 30 novembre de chaque année, chaque collectivité a la possibilité de délibérer pour instaurer la taxe d'aménagement ou bien y renoncer, ainsi que de fixer le ou les taux applicables et /ou d'adopter des exonérations, pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Elle rappelle que le 17 novembre 2020, le conseil municipal a décidé de procéder à la mise en place de la taxe d'aménagement majorée sur plusieurs secteurs dont le secteur dit « La Bonninière » sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay et a fixé un taux de 5% appliqué le 1^{er} janvier 2021.

Ce secteur est situé dans le centre bourg et est composé de plusieurs dents creuses ayant fait l'objet de plusieurs demandes d'urbanisme adressées à la commune. Des travaux d'extension de réseaux ont ainsi dû être pris en charge par la commune. Afin de couvrir les frais substantiels engagés pour ces travaux, il est proposé d'élargir le périmètre initial et d'instituer un taux de taxe majorée comparable au secteur initial soit un taux fixé à 5% et garantissant toutefois un niveau maîtrisé du prix des logements construits. Ce secteur élargi intègre les parcelles à proximité immédiate, tel que délimité sur le plan, et qui présentent un potentiel constructible.

Les dispositions de la délibération du 17 novembre 2020 demeurent applicables au secteur ainsi élargi, notamment en ce qui concerne le taux de 5 % de la part communale de la taxe d'aménagement.

Le nouveau périmètre du secteur de taxe d'aménagement majorée est reporté au plan annexé à la présente délibération.

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL2020.11.17-15 en date du 17 novembre 2020 prononçant la majoration de la taxe d'aménagement sur certains secteurs y compris le secteur de « La Bonninière » ;

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **FIXE** la part communale de la taxe d'aménagement sur le périmètre élargi du secteur dit « La Bonninière » à Saint-Hilaire-de-Loulay, tel que délimité sur le plan, à un taux de 5% à compter du 1^{er} janvier 2027,
- **CONSERVE** les dispositions de la délibération du 17 novembre 2020 et les appliquer au secteur ainsi élargi,
- **PRÉCISE** que la présente délibération est valable pour une période d'un an. Elle est reconduite de plein droit pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée dans le délai prévu au premier alinéa de l'article L331-14 du Code de l'urbanisme,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (5, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Franckie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

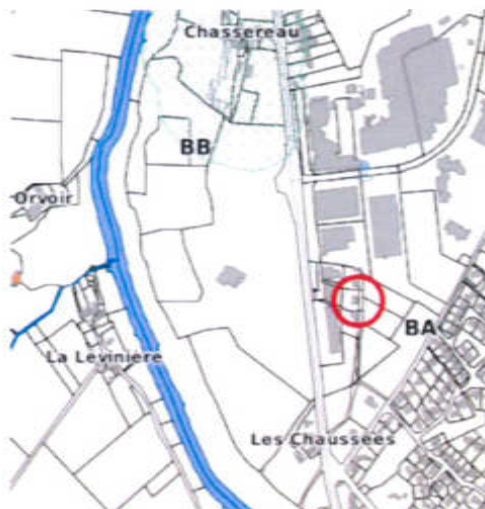
Délibération n°DEL20260630_41

Dénomination de voies – Projet White Square – Saint-Georges-de-Montaigu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Cette dernière informe à l'assemblée que dans le cadre du projet immobilier de l'aménageur VERDEMOBIL sur la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, la voie desservant les futurs logements doit être dénommée pour l'adressage des bâtiments de ce projet.

En référence à l'histoire de ce secteur géographique d'anciennes prairies à chevaux et aux noms des voies existantes à proximité telles que la rue d'Auteuil et de Longchamps, il est proposé de dénommer la voie Rue de Vincennes.



Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le **15 JUL. 2026**

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_41-DE

SLOW

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la dénomination Rue de Vincennes pour desservir les bâtiments du projet White Square de l'aménageur VERDEMOBIL, situés à MONTAIGU-VENDEE, Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Négat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlène BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_42

Dénomination de voies – Parvis nord de la gare – Montaigu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Cette dernière informe à l'assemblée que Terres de Montaigu poursuit les travaux d'aménagement du PEM de la Gare de Montaigu-Vendée et que les travaux d'aménagement des parvis vont être lancés à la fin de l'année 2026. Les travaux qui seront livrés à l'été 2027 viendront achever le PEM.

Madame SECHER informe qu'en l'honneur de la victoire de Thomas COVILLE et l'établissement du nouveau record du tour du monde établi lors de l'édition 2026 du Trophée Jules Verne, il est proposé au Conseil municipal de dénommer le parvis nord de la gare « Parvis du Trophée Jules Verne 2026 ».



Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le **15 JUIL. 2026**

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_42-DE

SLOW

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la dénomination du parvis nord de la gare « Parvis du Trophée Jules Verne 2026 »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Glonette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_43

Dénomination de voies – Les Quais Saint-Hilaire

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

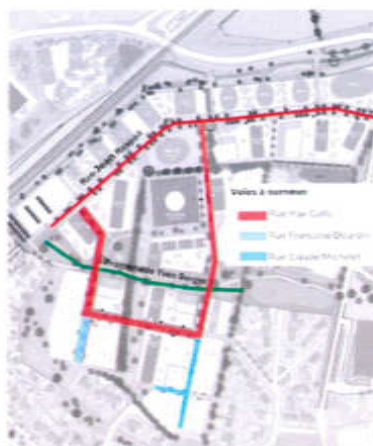
Cette dernière informe à l'assemblée que les travaux d'aménagement du quartier d'habitat des Quais Saint-Hilaire sont en cours et que le chantier de la première opération immobilière débutera au mois de juillet.

Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder à la dénomination des voies internes du quartier et des voies de desserte des lots, afin de permettre l'adressage des futurs logements mais en priorité les adressages par les concessionnaires de réseaux.

Elle rappelle qu'en 2021, le Conseil municipal avait approuvé les dénominations « rue Jean Raspail » et « Promenade Yves Berger », présidents du Printemps du Livre aujourd'hui disparus.

Dans la continuité de ces hommages, il est proposé de nommer trois nouvelles rues :

- Rue Max Gallo,
- Rue Françoise Bourdin,
- Rue Claude Michelet.



Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le **15 JUL. 2026**

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_43-DE

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la dénomination des voies Rue Max Gallo, Rue Françoise Bourdin et rue Claude Michelet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER.

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIOT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_44

Convention avec Bouygues Immobilier pour la réalisation de logements à prix maîtrisés – Les Quais Saint-Hilaire

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Habitat et urbanisme, au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que la société Bouygues Immobilier projette la réalisation d'un programme immobilier de 91 logements collectifs au sein du quartier Habitat des Quais Saint-Hilaire.

Dans le cadre de cette opération, Bouygues Immobilier et la Ville de Montaignu-Vendée ont souhaité mettre en place un dispositif de logements à prix maîtrisés, portant sur 15 logements, dont :

- 8 logements T2 au prix de 3 509 € TTC /m²
- 7 logements T3 au prix de 3 333 € TTC /m²

Madame SECHER précise que le prix de vente moyen du programme est de 3 900 € TTC par m².

Elle précise que ce dispositif vise à favoriser l'accession à la propriété pour des ménages aux revenus intermédiaires et à encourager la propriété occupante dans ce nouveau quartier.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la politique logement de la collectivité, qui vise à diversifier l'offre de logements, à maintenir l'attractivité résidentielle du territoire et à permettre un parcours résidentiel équilibré.

Une convention conclue entre la Ville de Montaignu-Vendée et Bouygues Immobilier vient encadrer les modalités de mise en œuvre de ce dispositif, notamment les conditions de vente, les critères d'éligibilité des acquéreurs et les conditions d'occupation des logements.

Considérant la convention avec Bouygues Immobilier pour la réalisation de logements à prix maîtrisés, annexée à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la convention avec Bouygues Immobilier pour la réalisation de logements à prix maîtrisés,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant s'y rapportant,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire d'accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de prendre toute mesure utile y afférente.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.